



Keneya Jemu Kan

Communication et Promotion de la Santé

Termes de Référence pour le recrutement d'une structure pour la mise en œuvre d'un portail Web sur la Santé de la Reproduction des jeunes et adolescents

Avertissement

En participant à cet appel d'offre, les soumissionnaires acceptent qu'ils ne pourront en aucun cas et quelque soit le résultat, demander une rémunération à KJK pour le temps de préparation de leur offre.

Toutes les informations échangées entre KJK et les soumissionnaires dans le cadre de cet appel d'offre maintenant et plus tard sont considérées confidentielles, de part et d'autre, sauf dans le cas d'une autorisation écrite.



Table des matières

A. CONTEXTE	3
B. CAHIER DE CHARGE	5
I. ORGANISATION	5
II. CHARTE GRAPHIQUE	5
III. NAVIGATION	6
IV. MEDIA SOCIAUX	6
V. DES ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES PAGES	6
VI. LIENS MEDIA ET WEB	6
VII. REPLICATION DU SITE	7
VIII. SUIVI ET EVALUATION DU TRAFIC	7
IX. SITES DE REFERENCE OU PROJETS SIMILAIRES	7
X. CONSEILS ET OPTIONS POSSIBLES	7
XI. Utilisation des SMS	7
XII. CHARGES DU CONSULTANT	8
XIII. DÉROULEMENT DU PROJET	8
1) Planning d'exécution	8
2) Tests d'avant production	8
3) Transfert de compétences	8
4) Garantie et maintenance	9
5) Documentation	9
XIV. QUALIFICATION DU CONSULTANT	9
XV. DURÉE DE LA MISSION	10
XVI. RAPPORTAGE	10
XVII. PROPRIETES ET DROITS	10
XVIII. COMPOSITION DES OFFRES	10
XIX. EVALUATION DES OFFRES	11
1) Examen de la conformité administrative des offres	11
2) Evaluation technique.....	11
3) Evaluation financière.....	11
4) Critères de sélection des offres - Critères éliminatoires.....	12
5) Critères techniques de sélection.....	12
XX. METHODOLOGIE DE SELECTION DES OFFRES	13
I. PENALITES DE RETARD PENALITES APPLICABLES	14
II. MODALITES DE PAIEMENT	14
III. DELAI DE DEMANDE D'INFORMATION ET DE SOUMISSION	14



A. CONTEXTE

Le Mali sort d'une période critique de son histoire et est déterminé à aller de l'avant pour réaliser ses objectifs de santé. La pauvreté, le manque d'accès aux informations, aux produits et aux services, la mauvaise gouvernance et certaines pratiques culturelles et sociales non favorables sont autant d'éléments qui empêchent les Maliens d'obtenir des soins optimaux et une santé optimale. Les indicateurs de santé sont certes encourageants dans certains domaines, mais sont au rouge dans d'autres. Beaucoup d'actions, une quantité énorme de ressources ont été investies dans les questions d'amélioration de la santé de la population mais le résultat escompté n'est pas au rendez-vous.

L'enquête Démographique et de Santé 2012-2013 (EDSM-V), montre que près de deux adolescentes sur cinq (39%) ont déjà commencé leur vie féconde : 33% ont déjà eu, au moins, un enfant et 6% sont enceintes de leur premier enfant. Plus globalement, la fécondité précoce augmente d'année en année, puisque la proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie procréative est passée de 36% à 39% de 2006 à 2012-13.

Chaque jour dans l'année, 300 millions de femmes et jeunes filles voient leurs règles.

Des études réalisées en Afrique relèvent en quatre ans d'école secondaire, une fille perd en moyenne 156 jours de classe, soit équivalent de près 24 semaines de cour sur 144. Rater les cours pendant les périodes de règles est une réalité pour des nombreuses jeunes filles dans le monde. La raison est l'absence de toilettes sûres et discrètes à l'école.

Des études récentes en gestion de l'hygiène mensuelle à l'école, notamment celles de Water Aid et ses partenaires au Mali (2013-2014) que les règles ont quelques conséquences sur la réussite de leurs cursus scolaire, comme l'absentéisme, grossesse précoce voir l'abandon de l'école. Cette même étude au Mali a révélé que seulement la moitié des filles avaient entendu parler des menstrues avant d'y avoir été confronté elles-mêmes pour la première fois. Cela peut provoquer chez elles la peur, la honte et la confusion. Même les filles qui avaient entendu parler de la menstruation ne comprennent toujours pas de quoi il s'agit, ou bien elles ont reçu des informations inexactes sur les règles.

Il est nécessaire de donner aux filles les informations claires et précises sur la menstruation avant qu'elles n'en fassent expérience pour la première fois. Ainsi, elles auront moins d'appréhension et sauront que ce phénomène est naturel chez toutes les filles.

Une bonne hygiène est très importante mais encore plus quand on a ses règles.

La fécondité des adolescents occupe une place importante dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de la santé de la reproduction. La fécondité des adolescents revêt une grande importance pour diverses raisons. En effet, les enfants des mères (moins de 20ans) courent généralement un risque plus important de décéder que ceux issus de mères plus âgées. De même, les accouchements précoces augmentent le risque de décéder chez les adolescentes. Enfin, l'entrée précoce des filles dans la vie procréative réduit considérablement leurs opportunités dans la vie en général et

leurs opportunités scolaires en particulier. Une étude sur les hémorragies du post partum immédiat montre que sur 200 cas d'hémorragie du post partum immédiat, 40% concernent des filles entre 15-19 ans et 12,5% sont des élèves/étudiants. C'est cette tranche d'âge qui paye le lourd tribut avec plus 75% des cas de décès dus à la non maturité du corps.

Les proportions d'adolescentes ayant commencé leur vie procréative augmentent rapidement avec l'âge, passant de 11% à 15 ans à 38% à 17ans et à 66% à 19ans. Si parmi les filles ayant déjà commencé leur vie procréative, 49% n'ont aucun niveau d'instruction, 64% (dont 42,4% au primaire, et 21,9% au secondaire) ont atteint le niveau primaire, secondaire ou supérieur. Si parmi les filles qui sont enceintes d'un premier enfant, 8,1% n'ont aucun niveau d'instruction, le même chiffre, ont atteint le niveau primaire, secondaire ou supérieur (4,9 % primaire et 3,2% secondaire). Plus globalement, la fécondité précoce augmente d'année en année, puisque la proportion d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie procréative est passée de 36% à 39% de 2006 à 2012-13.

Une autre étude¹ montre que 84,2% des élèves connaissent au moins une méthode de contraception, et l'existence de services spécialisés dans le domaine. La nuance entre connaître et appliquer est sans ambiguïté concernant les jeunes, puisque dans le même échantillon seuls 16,9% utilisent une méthode de contraception.

Cela signifie que toutes ces filles potentiellement peuvent contracter une grossesse non désirée, une grossesse à un âge adolescent ou jeune. Et ainsi, tomber dans le cercle vicieux des difficultés récurrentes, sociales, scolaires, économiques, avec souvent des issues malheureusement dramatiques.

Les sources d'information sur la santé de la reproduction des élèves sont les services de santé, 20,8%, les parents 2% et les médias avec 43,6%, même si la plus forte fréquence (2,6) visionnage de la télévision concerne les feuilletons et série et la plus forte fréquence d'écoute des radios (3,4) concerne les émissions de musique.

Dans la même étude, 35,2% des élèves pensent que le VIH ne peut exister chez une personne qui n'en présente aucun signe. Ils connaissent les raisons d'utilisation du préservatif mais 15,6% d'entre eux seulement en utilisent souvent et 40,2% n'ont jamais utilisés de préservatif alors qu'ils sont sexuellement actifs. Aussi, 69,2% des jeunes filles de cet échantillon ne connaissaient pas leur période féconde.

Par ailleurs le nombre d'utilisateurs de média numérique est de plus en plus élevé d'année en année. En effet, l'index de développement des TIC est en net augmentation, de 2010 à 2015, cet index a augmenté de 1,46 à 2,22. Le nombre d'utilisateurs de solutions mobiles est en net augmentation avec un nombre total d'abonnés à 23 Millions, une télédensité à 138% et un taux de pénétration à 123%. Le Mali compte 900Miles utilisateurs actifs par mois sur

¹ Connaissance, Attitudes, Pratiques sur la santé de la reproduction en milieu scolaire - Moussa KONATE – Thèse de Médecine – 2012-2013

les facebook. La transition du Mali vers la télévision numérique sont d'autres facteurs de l'usage des technologies pour nos programmes de communication.

Ce document décrit les termes de référence pour le recrutement d'un consultant ou d'une structure pour la création d'un site web. Il définit le cahier de charge, les tâches du consultant ou de la structure, les modalités de sélection du futur contractant.

B. CAHIER DE CHARGE

I. ORGANISATION

Un site basé à 100% sur le principe de Content Management System (CMS), en version 2.0

Le site aura donc 2 espaces, un espace d'administration et un espace public (Front Office).

Il existera 3 niveaux dans l'espace d'administration (Back Office)

1. Les administrateurs, ils ont tous les droits sur le site ;
2. Les rédacteurs dont les contenus mis seront à publier par un publicateur/administrateur (Middle Office);
3. Publicateur, ils peuvent publier sur le site du contenu mais ne sont pas administrateurs (Middle Office).

Le site servira de point d'entrée pour créer des pages spécifiques pour des produits de marketing social. Chaque produit a ses propres pages indépendantes.

Puis un espace utilisateur (Front Office).

II. CHARTE GRAPHIQUE

Si KJK laisse à l'appréciation des soumissionnaires le choix de la ligne graphique et de l'ergonomie, elle souhaite toutefois que certaines exigences soient prises en compte dans l'inspiration des graphistes et ergonomes des sociétés intéressées par cet appel d'offre :

- **le site doit être à la fois léger, bien organisé et très attractif** ;
- l'habillage graphique doit tenir compte de la mixité de notre public cible, toute personne en général et homme/femme de 18 à 45ans en particulier;
- **L'ergonomie de tout le site doit est bâtie sur la technologie bootstrap**
- l'habillage graphique doit tenir compte du logo de KJK;
- les éléments d'amplification d'audience tels que Facebook, Twitter, les flux RSS de type images sont accessibles aux internautes depuis toutes les pages ;
- la liste des différentes rubriques doit également s'afficher sur toutes les pages avec pour **principe que le passage de la souris sur les titres des rubriques affiche un menu déroulant permettant de découvrir les sous-rubriques** ;
- **le logo de KJK et celui de l'USAID doivent être présents sur**

toutes les pages. ;

- **Un moteur de recherche doit être intégré ;**
- **Un news letter également doit y être intégré ;**
- **Un forum de discussion doit y être intégré ;**
- **Un chat doit y être intégré ;**
- **Un outil d'envoi de SMS doit y être intégré**

III. NAVIGATION

Une navigation de bootstrap est requise. **Le site doit intégrer un outil de sélection de langue basé sur l'outil google select language. La langue par défaut est le français**

IV. MEDIA SOCIAUX

- **Facebook**

Intégrer le bouton "J'aime" de Facebook sur tout le contenu du Site. L'internaute n'aura plus qu'à cliquer sur le bouton j'aime pour opérer une duplication du contenu et le partager avec tous ses contacts. Le but est d'amener les utilisateurs à recommander un contenu, ce qui en publiera le lien dans leurs flux. Ce lien sera également partagé et apparaîtra dans le flux de leurs contacts (amis), créant ainsi du trafic vers nos contenus.

Outre cette fonction, le prestataire est invité à proposer des outils qui permettront d'intégrer davantage les médias sociaux dans le Site. L'objectif est de faire en sorte que les contenus du site et ceux d'une page Facebook s'interconnectent en sachant que le Site offre également une plateforme 2.0 à ses internautes.

Voir la pertinence d'intégrer Facebook connect au site. Les posts doivent donc apparaître sur le site selon des critères.

- **Twitter**

Les derniers tweets doivent apparaître sur le site

- **Youtube et chaine radio**

Une chaine youtube y devra être intégrée

Une chaine radio y devra être intégrée

V. DES ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES PAGES

Etant donné que les technologies 2.0 seront celles qui seront utilisées, toutes les pages en plus du texte doivent pouvoir intégrer des photos et de la vidéo **avec possibilité de les organiser en slide show.**

VI. LIENS MEDIA ET WEB

- Web radio avec affichage dans le site ;
- Web TV avec affichage dans le site ;
- Réseaux sociaux ;



- Sites Web partenaires

VII. REPLICATION DU SITE

Une réplication des données et des fichiers du site doit être réalisée afin de palier à toute éventualité d'interruption prolongée de la fourniture d'information du site. Le serveur esclave se trouvera dans le cloud aussi bien que le maitre.

VIII. SUIVI ET EVALUATION DU TRAFIC

Le prestataire devra installer une solution d'analyse du trafic sur le site internet ; à savoir Google Analytics. Il s'agit ici d'avoir des informations sur le nombre de visiteurs et de savoir comment ces derniers utilisent le site, comment ils y accèdent et comment les faire revenir.

IX. SITES DE REFERENCE OU PROJETS SIMILAIRES

<http://portail-sante-jeunes.fr/>

<http://www.ongraes.org/sunukaddu.html>

<http://www.clickinfoado.ml/>

Le prestataire devra proposer d'autres sites faisant les mêmes fonctions.

X. CONSEILS ET OPTIONS POSSIBLES

Le prestataire devra proposer les options ci-dessus en faisant apparaître les atouts, les contraintes et les prix.

- **Applications multimédia sous forme de widgets (à proposer)**
- **Référencement**
- **Hébergement**
- **Mise à jour**
- **Formation**

XI. Utilisation des SMS

Une passerelle SMS devra être mise en place avec définition des coûts initiaux et des coûts opérationnels et également fournir une définition technique du fonctionnement de la fonctionnalité SMS du portail.

Les SMS seront utilisés uniquement en MT.

KJK peut définir avant le début du contrat et selon ses besoins et l'outil d'envoi proposé, un autre outil d'envoi que le consultant devra implémenter à la place celui qu'il avait proposé.

Le coût par SMS TTC doit être clairement défini.

XII. CHARGES DU CONSULTANT

La mission du Consultant s'articule autour des activités ci-après :

- Elaborer du schéma fonctionnel du portail;
- Collecter toutes les données nécessaires au bon déroulement de la mission;
- Créer des modèles d'interface web suivi de validation ;
- Développer le portail;
- Former à l'utilisation et l'administration du site ;
- Tester les fonctionnalités ;
- Mettre en exploitation et livraison ;
- Former à la mise jour et à l'administration du site
- Documenter le site;
- Mettre en place la réplication des données et des fichiers ;
- Mettre à jour le portail, 2 fois dans l'année côté design ;
- Suivre et maintenir le site.

XIII. DÉROULEMENT DU PROJET

Après sélection du prestataire, des travaux de cadrage seront menés afin d'ajuster la proposition du prestataire et la rendre la plus proche possible des souhaits de la maîtrise d'ouvrage. L'ergonomie, le graphisme et la gestion du contenu seront donc à ajuster de commun accord avec KJK en fonction des standards et des règles usuelles en la matière.

1) Planning d'exécution

A l'issue des ajustements réalisés par la réunion de cadrage, un planning détaillé de la construction et de la mise en production du site sera produit et constituera la principale référence de travail jusqu'à la fin du projet. En fonction des nouveaux éléments recueillis, le prestataire proposera le calendrier de travail pour validation.

2) Tests d'avant production

Le prestataire doit préparer un tableau de tests qui seront effectués à la fin du développement du site et ce, afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage de valider la conformité de la solution aux spécifications du cahier des charges et de vérifier le bon fonctionnement du site.

3) Transfert de compétences

Afin de rendre l'équipe en charge de l'exploitation et de la gestion du site autonome, le prestataire doit prévoir des séances de formation pour la prise en main de l'interface d'administration du site. Il devra aussi prévoir un

tutorial d'utilisation de cette interface. KJK peut déléguer la tâche de gestion de contenus à un tiers, à cet effet en plus du personnel de KJK cette structure/personne(s) devra aussi être formée à l'administration.

4) Garantie et maintenance

Le prestataire s'engage à corriger toute forme de dysfonctionnement du site sur une période de 24 mois après sa mise en production.

Un contrat de maintenance entrera en vigueur à la partir du 13^{ème} mois de la mise en production.

5) Documentation

Toute la conception devra être largement documentée, les codes sources, les CSS, le visuel...

Les fichiers sources de toutes les créations graphiques, développements, doivent être mis à la disposition de KJK. KJK se réserve le droit de les réutiliser, améliorer, adapter pour ces propres besoins.

XIV. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Consultant, expert en Système d'information et/ou Projets Web, devra être qualifié en :

- Conception des architectures de sites web dynamiques en environnement Open Source;
- Une bonne connaissance en administration systèmes sous linux ;
- Web Design et conception d'interfaces web agréables et intuitives.

Au regard des exigences dans la qualité du travail et des résultats attendus, le Consultant devra justifier son expérience et son expertise à travers des références illustrant :

- Une expertise solide et éprouvée des technologies Web 2.0;
- Une forte expérience dans la conception et la réalisation des Sites Internet, Intranet et Extranet et développements d'applications web ;
- Avoir des références de sites web et applications web réalisées et actuellement publiées sur Internet ;
- Une expérience avérée avec des organismes internationaux, des multinationales, et/ou les institutions gouvernementales pendant ces trois (03) dernières années,

- ainsi que l'appartenance à des réseaux professionnels de Systèmes d'Information et Technologies Web 2.0 seraient un atout.

XV. DURÉE DE LA MISSION

Le délai prévisionnel pour l'exécution des prestations est de trois (03) mois, 90(jours). Le Consultant peut, cependant, proposer un délai plus court à condition de pouvoir le justifier à travers son chronogramme détaillé ;

Le rapport provisoire de chaque phase sera soumis au maître d'ouvrage dans les délais prévus au chronogramme de l'étude.

XVI. RAPPORTAGE

Le rapport final/intermédiaire sera soumis au maître d'ouvrage dans le délai prescrit;

Le maître d'ouvrage fournira ses commentaires par écrit sur le rapport intermédiaire dans les 15 jours calendaires qui suivent la réception dudit rapport ;

Le maître d'ouvrage devra approuver le rapport final dans un délai de trente (30) jours. S'il est accepté, le Consultant dispose d'un délai de dix (10) jours calendaires pour présenter le rapport final;

XVII. PROPRIETES ET DROITS

L'ensemble des images, graphismes, icônes et autres contenus créés pour le site dans le cadre de cette prestation sera la propriété exclusive de KJK.

Une copie du site sur support amovible devra être fournie dont la fonctionnalité sera faite lors d'une séance de démonstration à KJK.

XVIII. COMPOSITION DES OFFRES

La proposition technique demandée comprendra :

- une note de présentation de la société ou de l'organisme postulant, ses références en matière de création de sites internet et la présentation des organismes partenaires, le cas échéant ;
- une note méthodologique précisant la conduite de projet, méthode,

équipe et une proposition de calendrier ;

- une note comprenant une description générale de la solution proposée en réponse à la problématique posée ;
- une note justifiant les choix technologiques ;
- une proposition de maquette graphique des pages suivantes :
 - Page d'accueil du site ;
 - Trois autres Pages sur les informations génériques en SR, produits de marketing social pour les jeunes, et le forum

XIX. EVALUATION DES OFFRES

1) Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante. Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

2) Evaluation technique

Les offres jugées administrativement conformes par la comité de sélection seront étudiées pour la partie technique.

Dans un souci de transparence et de traitement égal ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions en application à l'évaluation financière. Une telle demande d'explication ne doit pas compromettre les termes de la concurrence.

3) Evaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été retenues seront évaluées.

4) Critères de sélection des offres - Critères éliminatoires

Les critères suivants sont éliminatoires :

- **Absence de dossier administratif;**
- **Absence des fiches réponses techniques et financières renseignées**
;
- **Absence de parafes sur le cahier des charges.**

5) Critères techniques de sélection

Les offres des soumissionnaires seront analysées selon les critères suivants. Ces critères sont cités sans ordre de priorité, sont fournis à titre d'information et ne constituent pas un engagement de la part de KJK.

Appréciation de la société et de l'équipe - Expérience générale et références

- Connaissance et expérience dans le domaine de la création et mise en œuvre de sites et site web
- Expérience en ergonomie, fonctionnalités et art graphique du web (références graphique des projets antérieurs)
- Capacités (taille, lieu) de la société par rapport au projet
- Appréciation de la fiabilité à long terme de l'entreprise
- Appréciation de la qualité de l'équipe (complémentarité des experts, précision du rôle de chacun)

Appréciation de la proposition – Démarche et méthodologie

- Appréciation de la vision globale du projet et de la solution proposée
- Appréciation de l'ergonomie, des fonctionnalités et du visuel graphique
- Appréciation du « back office »
- Qualité du calendrier d'exécution (étapes de travail)
- Coût global et détaillé du projet

L'analyse des propositions se fera à partir des dossiers reçus mais KJK se réserve le droit de demander à certains soumissionnaires sélectionnés de présenter leur offre devant le comité sélection (phase 1 – 2^{ème} étape).

XX. METHODOLOGIE DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres se fera sur une note globale sur 100.

Phase 1 (1ère étape) Analyse sur dossier technique	<p>La 1ère étape de la phase 1 consiste en l'analyse des offres techniques sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De la conformité des prestations proposées par les soumissionnaires avec l'expression des besoins et les spécifications du cahier des charges ○ De la pertinence des solutions de mise en œuvre proposées au regard des besoins de KJK <p>Cette 1ère étape de la phase 1 compte 50 points. NB : Seuls les soumissionnaires ayant reçus 35 points lors de l'évaluation seront reçus pour la 2ème étape de la phase 1.</p>	50 POINTS
Phase 1 (2ème étape) Audition	<p>La 2ème étape de la phase 1 consiste en l'analyse des offres techniques sur la base</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une présentation et d'une démonstration des solutions proposées devant le Comité de sélection • Cette 2ème étape de la phase 1 compte 20 points. <p>NB : La phase 1 (1ère et 2ème étape) est notée sur 70 points et la note minimale de passage pour la phase 2, l'évaluation de l'offre financière, est de 50 points. Cette étape peut être omise par KJK, dans ce cas la première étape fera 70points</p>	20 POINTS
Phase 2	<p>La phase 2 consiste à l'analyse de l'offre financière sur la base du coût le plus avantageux possible de l'offre. Cette phase compte pour 30 points.</p> <p>Moins disante 30points, Seconde moins disante 20 points, la troisième moins disante 10points, quatrième moins disante et suivantes auront 0point</p>	30 POINTS

La note finale (sur 100 points) est la somme des notes des deux phases. Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note.



I. PENALITES DE RETARD PENALITES APPLICABLES

Si le fournisseur ne pouvait pas terminer le projet de déploiement de tout ou partie des équipements commandés à la date de livraison fixée dans son offre, KJK pourra de plein droit et sans mise en demeure préalable retenir à titre de pénalité 0,3 % du montant hors taxe de la facture correspondant aux éléments non livrés par jour de retard calendaire, à compter du premier jour de retard. Les pénalités ne pourront excéder 15 % du montant hors taxe de la facture.

II. MODALITES DE PAIEMENT

La répartition des paiements s'effectuera comme suit :

- 30% du montant du marché à la signature du contrat ;
- 70% du montant du marché à la remise de l'ensemble des supports mentionnés dans le cahier des charges, signature des procès-verbaux de réception et de toute documentation relative au projet.

III. DELAI DE DEMANDE D'INFORMATION ET DE SOUMISSION

Toutes les demandes d'informations complémentaires doivent parvenir aux adresses ci-après avant le :

Tout besoin d'information devra être envoyé par courrier électronique à Adama SACKO : asacko@projetkjk.org

Les offres devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement@projetkjk.org

Les offres doivent être envoyées au **plus tard le 30 mars à 17h00.**

Toute offre envoyée après ce délai est automatiquement éliminée.